

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mai 2011

*Nos commentaires sont en italique.*

### COMPOSITION DU CONSEIL POUR LA SEANCE DU JOUR

Majorité - sur 22 conseillers : 20 présents 2 absents dont 2 procurations ⇒	22 votants
Opposition - sur 7 conseillers : 4 présents 3 absents dont 2 procurations ⇒	6 votants
<b>Total</b>	<b>28 votants</b>

Le maire fait « quelques petits rappels » sur le règlement intérieur, qu'il souhaite voir appliquer « à la lettre ».

- Le public doit observer le silence et ne manifester ni son approbation ni sa désapprobation.

- Les membres du conseil municipal ne peuvent prendre la parole que si le maire la leur a donnée. Si un conseiller trouble la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée et le maire suspendre la séance. Il conclut en disant que son souhait est que les débats soient apaisés.

*Amusante crise aiguë d'autorité !*

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 avril 2011

**Intervention de Pierre APPRIOU concernant les travaux de réaménagement foncier du Grouaneg.**

**Rappel des faits.** *Les travaux connexes au réaménagement du Grouaneg avaient été confiés par la commune à l'entreprise LE CORRE qui a été déclarée en faillite le 25 mars dernier.*

*L'entreprise a été payée de 97% du montant de son marché qui était de 752 000€. Or il semble que les travaux ne soient exécutés qu'à 75%... Dans ce cas (97%-75%) de 752 000 €, soit 165 000 € seraient à payer une seconde fois pour régler l'entreprise qui sera chargée d'achever les travaux.*

*La facture payée à 97% avait été validée par le maître d'œuvre et le « bon à payer » donné par un élu.*

*Lors d'un conseil municipal le maire avait précisé qu'il avait demandé « un rapport » au maître d'œuvre sur l'avancement réel des travaux.*

### **Intervention de Pierre APPRIOU et échange avec le maire.**

Sylvaine CHAVANNE avait proposé, lors du conseil municipal du 21 avril, la création d'une commission extra-municipale, à laquelle participeraient les agriculteurs du Grouaneg, pour dénouer cette affaire. Elle avait aussi demandé que sa proposition soit inscrite au procès verbal de la séance établie par la secrétaire. Ce qui n'a pas été fait.

Le maire s'engage à modifier le P.V.

Le maire précise ensuite, qu'en réponse à sa demande écrite de rapport, le maître d'œuvre a répondu par écrit que l'avancement des travaux payés et celui des travaux exécutés étaient identiques.

*Sa réponse était prévisible : il n'allait pas dire qu'il avait accepté 97% alors que l'avancement n'était que de 75% !*

Devant le scepticisme de Pierre APPRIOU, le maire, très embarrassé, dit qu'il y aura un contrôle sur le terrain, mais il refuse de constituer une commission extra-municipale.

Pierre APPRIOU l'informe que l'opposition suivra cette affaire de près. « Nous aussi » dit le maire !

*On espère bien !*

Le maire passe ensuite au vote du P.V. de la réunion du 21 avril.

L'opposition vote bien entendu contre ce « Procès Verbal ».

**Votes : 22 pour – 6 contre**

**Le maire accueille Florence LESVEN, nouvelle conseillère municipale qui remplace Céline DUVAL démissionnaire.**

### 1. ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNELS TERRITORIAUX.

#### 1.1. Convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le bureau communautaire de la C.C.P.A. a décidé de mettre gratuitement à la disposition des communes un système de télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité (système FAST).

Le coût est entièrement pris en charge par la C.C.P.A.

**Votes : 28 pour,**

#### 1.2. Modification du temps de travail des postes actuellement à temps non complet.

Il s'agit d'un employé affecté à l'entretien de la médiathèque dont le temps de travail passerait de 18 à 29 heures par semaine.

A noter que le document joint à la convocation mentionne un emploi affecté à l'école publique : copier-coller non relu...

Pierre APPRIOU fait remarquer que des réorganisations du temps de travail sont très fréquemment à l'ordre du jour et que les conseillers ne s'y retrouvent plus. Il demande qu'une récapitulation soit établie. Le maire accepte.

**Votes : 28 pour,**

## **2. BUDGET - COMPTABILITE – MARCHES PUBLICS**

### **2.1. Attribution des subventions municipales 2011.**

Elles seront votées par catégories. Les membres du conseil qui ont des fonctions dans les associations concernées sont priés de ne pas participer au vote de la catégorie concernée.

Les subventions supérieures à 1500 € sont versées en deux fois.

Les tableaux de subventions sont joints en annexe.

#### **Ecoles, enfance jeunesse :**

L'adjointe aux finances dit avoir fait une erreur dans les montants attribués aux écoles St Joseph et Ste Thérèse qui auraient dû être augmentés de 2% par rapport à 2010. Les montants indiqués sont donc faux et elle demande aux conseillers de noter les nouveaux montants.

St Joseph : 25 470 € ;

Ste Thérèse : 12 734 €

#### **Intervention de Patrice MALGORN :**

Pourquoi les associations qui n'ont pas obtenu de subventions ne figurent pas dans le tableau ?

#### **Réponse de Lédie LEHIR**

Parce que le vote concerne les subventions attribuées ! Elle refuse d'indiquer sur le tableau les associations qui ont été exclues.

#### **Intervention de Patrice MALGORN**

Pourquoi l'association ??? n'a-t-elle pas eu de subvention ?

#### **Réponse de Lédie LEHIR**

La subvention était attribuée pour les projets qui se déroulaient dans les écoles, ce qui n'est pas le cas cette année.

On verra en 2012 conclut Lédie LEHIR

Le maire intervient pour se féliciter de l'aide de la commune aux actions pour le breton. Il dit aussi que toutes les associations ne peuvent être subventionnées et que la commune doit faire des choix.

Patrice MALGORN insiste, le maire s'énerve. Rémy ABJEAN vante AR vro BAGAN et souhaite que les associations qui défendent le breton, travaillent ensemble.

**Votes : 27 pour**

#### **Sports**

Stéphan APPRIOU lit les montants proposés.

#### **Intervention de Pierre APPRIOU**

Pourquoi le tennis n'a-t-il aucune subvention cette année ?

#### **Réponse de Lédie LEHIR**

Parce que cette association n'a pas établi de dossier de demande.

#### **Intervention de Pierre APPRIOU**

Il y a des fluctuations importantes entre 2010 et 2011. Pourquoi ?

#### **Réponse de Lédie LEHIR**

Parce que j'avais fait une erreur en 2010 !

Deux commentaires :

- Nous espérons qu'elle n'a pas fait d'erreurs dans les comptes et budgets qui ont été votés le 21 avril ...

- Il eut été nettement plus élégant que Lédie LEHIR signale cette erreur avant la question de Pierre APPRIOU ... !

**Votes : 27 pour**

#### **Culture-loisirs-animations**

Rémy ABJEAN énumère les associations qui ne demandent rien.

Il précise que :

-il rencontrera Karreg Hir pour voir avec eux le déficit lié à la gestion du phare de l'île Vierge.

-Ar vro Bagan reçoit en plus l'aide des Services techniques de la commune

#### **Intervention de Pierre APPRIOU**

Que deviendront les locaux de l'ancienne maison des jeunes ? Karreg Hir est elle intéressée ?



Les frais de restauration seraient pris en charge par la commune pour un montant de 324 €  
Le maire se « pose des questions sur l'opportunité de cette affaire là »... *mais vote « pour »...*

**Votes : 28 pour**

### 3. URBANISME – ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – LOGEMENT.

#### 3.1. Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée - Passage d'un itinéraire de randonnée sur des chemins ruraux.

La commune de Guissény a proposé un tracé qui serait inscrit au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Cet itinéraire emprunte des chemins ruraux :

fonction cadastrale	destination
	terre privée de M. Le Fouest parcelle 1042
	communal non goudronné
	départementale n°52
	communal non goudronné
	communale n°84
	communal goudronné n°24
	communal non goudronné

**Votes : 28 pour**

### 7. ECONOMIE - EMPLOI

#### 7.1. Paiement de l'occupation du domaine public hors zone délimitée par arrêté municipal, des marchés hebdomadaires de la commune.

**ARTICLE I :** La redevance de l'occupation du domaine public sera applicable à l'ensemble du territoire de la commune de PLOUGUERNEAU, hors tarifs publics imputés aux commerçants sédentaires et commerçants non sédentaires les jours de marchés hebdomadaires, pour toute activité rattachée à l'article 1 de la délibération du 04 juin 2010.  
Les tarifs se définiraient comme suit, soit 2 € par mois et par mètre carré pour la saison estivale partant du 1er juin au 30 septembre et de 0,50 € par mois et par mètre carré pour le reste de l'année.

**ARTICLE II :** La redevance d'occupation du domaine public sera également applicable sur l'ensemble du territoire communal pour toutes autres catégories d'activités ne relevant pas de celles mentionnées à l'article I de la délibération du 04 juin 2010 : à titre d'exemples les véhicules ateliers, les véhicules de vente d'outillage.  
Le tarif appliqué s'élèverait alors à 45 € par mois pour une année civile.

**ARTICLE III :** La redevance d'occupation du domaine public sera également applicable sur l'ensemble du territoire communal pour toutes les activités dites foraines tels les cirques et manèges forains entre autres, pour un montant de 45 € la journée d'occupation du domaine public et ce, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

**ARTICLE IV :** Pour toute installation ou pose d'équipements sur la totalité du territoire communal (pose de benches et d'échafaudages par exemples) inhérents à une occupation du domaine public dans le cadre de la réalisation de travaux, le montant s'élèverait, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, à 45 € par mois et ce, quelque soit la durée.

**ARTICLE V :** Les présentes dispositions ne s'appliqueront pas aux associations communales dans le cadre de leurs activités.

**Votes : 22 pour, 7 abstention**

Avant de clore la séance le maire revient sur les sentiers côtiers et notamment sur le sentier qui longe la Grève blanche. Il dit avoir reçu, comme tous les conseillers municipaux, dans sa boîte aux lettres municipale, un courrier qu'il ne commentera pas. « Par contre », il propose que l'avocat de la commune puisse rencontrer l'avocat de monsieur ROUDAUT pour que « l'on puisse discuter un petit peu de cette affaire là, puisque, apparemment, on est en pleine incompréhension ». *Il s'agit d'un courrier rédigé par l'association des commerçants de Saint Michel*